

INFORMATION — SFRL

Mars 1975 / 15

Publié par la Station fédérale de recherches laitières

CH 3097 Liebefeld

Directeur: Prof. Dr. B. Blanc

Liste No 15 des détergents et désinfectants

(Etat de mars 1975)

No cour.	Nom du produit	Maison	Groupe d'utilisation	Conc. %	pH	Val. P % NaOH	Année de l'examen de toxicité	Classe	Forme
1	Alfa Laval No 1	(17)	C/4	0,5	11,6	0,124	73	4	P
2	Alfamin	(17)	C/3,4,5	0,5	10,6	0,054	62	5	P
3	Alfamin-S	(17)	A/3b	2,0	1,0	65,7 *	54	2	P
4	Alkavit 512	(1)	A/1	0,5	11,5	0,135	66	5	P
5	Blahavit	(3)	C/3,4,5	0,5	11,7	0,092	72	5	P
6	Biostatic	(19)	B/1	0,2	6,3	—	70	4	L
7	Calgonit-A	(2)	A/3b	2,0	1,6	98,1 *	73	2	L
8	Calgonit-combi-T	(2)	C/3	0,5	9,6	0,050	69	5	P
9	Calgonit-D	(2)	C/3,4,5	0,5	10,6	0,054	62	5	P
10	Calgonit-DA	(2)	C/4	0,5	9,6	0,050	69	5	P
11	Calgonit-DA-liquide	(2)	C/4	0,5	10,9	0,020	70	3	L
12	Calgonit p. chaudière	(2)	D	1,5	2,6	14,2 *	72	libre	P
13	Calgonit-R	(2)	A/3a	2,0	13,4	1,89	74	2	P
14	Calgonit-S	(2)	A/3b	2,0	1,0	65,7 *	54	2	P
15	Calgonit-S-liquide	(2)	A/3b	2,0	1,6	98,1 *	73	2	L
16	Calgonit-stanal	(2)	C/3	0,5	10,5	0,058	74	5	P
17	Calgonit-stanal-T	(2)	C/3	0,5	10,5	0,058	74	5	P
18	Calgonit-U-liquide-spécial	(2)	C/1,3	0,5	10,9	0,020	70	3	L
19	Chlorespécial	(23)	B/1,2	0,25	6,0	—	74	4	P
20	Difon	(4)	A/3b	2,0	1,3	67,8 *	72	2	L
21	Dilac	(4)	A/3b	2,0	1,6	69,2 *	70	2	L
22	Divolux	(4)	A/1	0,5	12,0	0,165	70	4	P
23	Duolit I	(23)	B/1	2,0	7,0	—	74	5	L
24	Frotto	(5)	D	1,5	3,0	8,45	64	5	P
25	Hamax	(6)	A/1	0,5	8,9	0,003	59	5	P
26	Hoka	(7)	D	1,5	2,7	11,9 *	63	5	P
27	Horolith-F	(8)	A3/b	2,0	—	—	64	2	L
28	Horolith-M	(8)	A3/b	2,0	0,9	64,8 *	51	2	P
29	Hypochloran-H	(8)	B/1	0,3	9,5	—	61	manque	L
30	Jalu-acide	(2)	A3/b	2,0	0,9	64,7 *	74	2	L
31	Klene-K	(19)	D	1,5	1,8	—	70	2	P
32	Lussolin 50	(9)	A/1	0,5	11,5	0,085	59	4	P
33	Milkasept	(10)	C/4	1,0	11,5	0,264	65	4	P
34	Milklene-S	(19)	A/3b	2,0	1,7	48,0 *	70	2	L
35	Neomoscan	(11)	C/2	0,5	10,9	0,044	54	2	L
36	Neomoscan AMF	(11)	A/1	0,5	12,3	0,175	74	3	P
37	Neomoscan M	(11)	C/4,5	0,5	11,7	0,048	61	2	L
38	Neomoscan p. laitiers	(11)	A/1	0,5	12,3	0,159	67	4	P
39	Neomoscan-MP	(11)	C/3,4	0,5	11,7	0,078	65	4	P
40	Neomoscan-acide-FL	(11)	A/3b	2,0	0,9	62,8 *	56	2	L
41	Neomoscan-acide-P	(11)	A/3b	2,0	1,0	64,8 *	54	2	P
42	Neomoscan SR	(11)	C/1	0,5	12,1	0,057	74	2	L
43	Neoseptal	(11)	B/1,2	0,25	9,8	0,003	74	3	L
44	Niroklar	(11)	A/3b	2,0	1,5	92,9 *	63	2	L
45	Nouryquat-Duo	(12)	B/1	0,1	6,6	—	66	4	L
46	P3-asepto-100	(8)	C/4	0,5	10,7	0,080	71	5	P

cour. No	Nom du produit	Maison	Groupe d'utilisation	Conc. %	pH	Val. P % NaOH	Année de l'examen de	Classe de toxicité	Forme
47	P3-emb. p. agric.	(8)	A/1	0,5	11,6	0,106	60	5	P
48	P3-liquide-100	(8)	C/3,4	0,5	11,3	0,020	74	4	L
49	P3-liquide-142	(8)	C/2	0,5	11,0	0,038	52	3	L
50	P3-mip	(8)	A/3a	2,0	13,7	1,289	51	2	P
51	P3-mip-F	(8)	A/3a	2,0	13,1	0,735	74	2	L
52	P3-rik	(8)	A/1	0,5	10,7	0,016	74	manque	L
53	P3-SBF	(8)	C/1	0,5	10,5	0,029	66	5	P
54	P3-standard	(8)	A/1	0,5	12,1	0,107	74	5	P
55	P3-super-A	(8)	A/4	1,0	13,0	0,529	74	2	P
56	P3-super-S-100	(8)	A/4	0,8	13,1	0,268	52	3	P
57	P3-trifax	(8)	A/2	1,0	13,2	0,340	64	3	P
58	P3-trifax-F	(8)	A/2	0,5	10,9	0,027	74	manque	L
59	P3-z-ON	(8)	C/3	0,5	11,2	0,042	62	4	P
60	P3-z-spécial	(8)	C/3,5	0,5	11,2	0,042	62	4	P
61	Parco	(13)	A/1	0,5	10,1	0,016	60	5	L
62	Parco-combi	(13)	C/4,5	0,5	11,7	0,048	61	2	L
63	Parco-combi-poudre	(13)	C/3,4	0,5	11,7	0,078	65	4	P
64	Parco-combi-acide	(13)	A/3b	2,0	1,5	92,9 *	63	2	L
65	Parik	(14)	D	1,5	1,9	13,9 *	60	libre	P
66	Polacid	(15)	B/1	0,1	6,0	—	59	4	L
67	Quadrofix-B-poudre	(2)	A/1	0,5	11,7	0,098	74	4	P
68	Relion	(4)	A/3a	2,0	13,4	1,678	72	2	P
69	Roxyl	(4)	A/2	0,5	12,0	0,163	72	4	P
70	Sanipur	(10)	C/1	0,5	4,6	11,8 *	65	3	L
71	Silavit 40	(16)	A/1	0,5	12,2	0,121	61	4	P
72	Silavit 42	(16)	C/3,4,5	0,5	11,7	0,092	72	5	P
73	Trivakit	(25)	A/1	0,5	11,5	0,135	66	5	P
74	Trikavit-liquide	(25)	C/4	0,5	10,9	0,020	70	3	L
75	Trikavit-combi	(25)	C/4	0,5	9,6	0,050	69	4	P
76	Tego 51	(18)	B/1	1,0	8,4	0,001	69	5	L
77	Tegol	(18)	B/1,2	0,2	8,8	0,002	69	4	L
78	Ultima 28	(10)	A/1	0,5	12,2	0,156	61	3	P
79	Ultima 60 D	(10)	C/1	1,0	11,3	0,096	65	4	P
80	Ultima 50 K	(10)	A/2	0,5	12,1	0,159	61	4	P
81	Vantocil IB	(24)	B/1	0,2	7,0	—	74	5	L
82	Weladyn	(20)	B/1,2	0,2	2,6	2,66 *	64	3	L
83	Weladyn CP	(20)	C/3,4	0,5	11,6	0,123	69	4	P
84	Weladyn S	(20)	B/1,2	0,2	2,3	6,96 *	69	2	L
85	Winklerit-acide	(21)	A/3b	2,0	0,9	64,4 *	61	2	P
86	Zini-extra	(22)	D	1,5	2,8	11,2 *	60	libre	P
87	Zini-normal	(22)	D	1,5	2,8	11,2 *	72	libre	P

* SH° (degré d'acidité d'après Soxhlet-Henkel); valeur P (valeur phénolphtaléine), mesure pour l'alcalinité libre

Groupes d'utilisation

Groupe A/1 =

Détergents pour travaux de nettoyage de caractère général, s'effectuant manuellement

Groupe A/2 =

Détergents pour le nettoyage des boîtes dans des installations automatiques

Groupe A/3 =

Détergents pour l'élimination du tartre (pierre du lait) dans des appareils en acier inoxydable

A/3a = produits alcalins de détartrage

A/3b = produits acides de détartrage

Groupe A/4 =

Détergents pour le nettoyage des bouteilles dans des installations automatiques

Groupe B/1 =

Désinfectants pour appareils, instruments, ustensiles et bouteilles nettoyés dans les laiteries et autres entreprises de transformation du lait.

Groupe B/2 =

Désinfectants pour ustensiles à lait et machines à traire nettoyés dans les exploitations agricoles

Groupe C/1 =

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des barattes-malaxeurs en acier

Groupe C/2 =

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des barattes-malaxeurs en bois

Groupe C/3 =

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des appareils, instruments, ustensiles et bouteilles dans les laiteries et les autres entreprises de transformation du lait

Groupe C/4 =

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des ustensiles à lait et des machines à traire dans les exploitations agricoles

Groupe C/5 =

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des conduites à lait en matières synthétiques (lactoduc)

Groupe D =

Produits pour le nettoyage des chaudières à fromage

Remarques relatives à la liste des produits détergents et désinfectants No 15

Produits identiques

Les produits sont présentés dans l'ordre alphabétique. Pour en faciliter la recherche, les produits «identiques» ont également été englobés dans la liste. Les produits identiques sont des produits de même composition, mais vendus sous des noms différents. L'autorisation de ces produits se fait sur la base d'une déclaration d'identité fournie par le fabricant ou, le cas échéant, par le revendeur (identité de la composition avec celle du produit examiné). La liste a pour but, entre autres, de rendre et de maintenir transparente l'offre en produits détergents et désinfectants. C'est pourquoi les produits identiques sont encore désignés nominativement ci-dessous.

Sont identiques:

- Alfamin identique à Calgonit D
- Alfamin-S identique à Calgonit S
- Blahavit identique à Silavit 42
- Calgonit-A identique à Calgonit-S-liquide
- Calgonit-combi-T identique à Calgonit-U-liquide-spécial
- Calgonit-stanal identique à Calgonit-stanal-T (celui-ci ne contient pas de mouillant)
- P3-2-spécial identique à P3-z-ON (celui-ci sans mouillant)
- Parco-combi identique à Neomoscan M
- Parco-combi-poudre identique à Neomoscan MP
- Parco-combi-acide identique à Niroklar
- Trikavit identique à Alkavit 512
- Trikavit-liquide identique à Calgonit-DA-liquide

Liste des maisons

No	Maison	Siège	Téléphone
1	Tanner & Co. AG, Laubgasse 27	8500 Frauenfeld	054 7 42 26
2	Sträuli AG, St. Gallerstrasse 180	8400 Winterthur	052 28 14 21
3	Blaser & Co. AG	3415 Hasle-Rüegsau	034 61 37 74
4	Diversey SA, bd Pérolles 34	1700 Fribourg	037 23 14 34
5	W. Müller	3770 Zweisimmen	030 2 11 80
6	Imbach AG, Schützenmattweg 24	5610 Wohlen	057 6 13 14
7	K. Hofstetter, Hof-Oberkirch	8722 Kaltbrunn	055 75 12 66
8	Labor-fac, Hardstrasse 55	4133 Pratteln	061 81 63 42
9	Lussolin AG	6362 Stansstad	041 61 20 33
10	Seifenfabrik Hochdorf AG	6280 Hochdorf	041 88 10 36
11	Halag Chemie AG	8355 Aadorf	052 47 22 82
12	Scheller AG, Hottingerstrasse 21	8032 Zürich	01 32 68 60
13	H. Burkhardt, Zürcherstrasse 135	8102 Oberengstringen	01 79 31 30
14	P. Ribi	9214 Kradolf	072 3 11 87
15	I. F. F. (Schweiz)-AG	5734 Reinach	064 71 10 85
16	van Baerle & Cie.	4142 Münchenstein	061 46 89 00
17	Alfa Laval AG, Münchrütistr. 69	6210 Sursee	045 21 31 31
18	Ketol AG, Stampfenbachstr. 69	8035 Zürich	01 28 55 51
19	Turco Produkte AG	6274 Eschenbach	041 89 14 41
20	Ciba-Geigy AG	4002 Basel	061 32 50 51
21	Fr. Winkler & Co., Thunstrasse	3510 Konolfingen	031 91 71 31
22	Gebr. Zingg, Löwenstrasse 52	9400 Rorschach	071 41 14 58
23	Scanteco	8803 Rüschlikon	01 724 12 15
24	I. C. I. (Switzerland)-AG	8039 Zürich	01 25 50 91
25	A. Marrer	5742 Kolliken	064 43 38 37

— Trikavit-kombi identique à Calgonit DA

— Redfos
— Silavit-liquide, Silavit MS et Vertex

Modifications apportées à la liste précédente

Nouveaux produits admis dans la liste

- Calgonit-R
- Calgonit-stanal et stanal-T
- Chlorespécial
- Duolit I
- Horolith-F
- Hypochloran-H
- Jalu-acide
- Neomoscan AFM
- Neomoscan SR
- Neoseptal
- P3-liquide-100
- P3-mip-F
- P3-rik
- P3-standard
- P3-super-A
- P3-trifax-F
- Parco-combi-poudre
- Quadrox-B-poudre
- Trikavit, Trikavit-liquide et Trikavit-kombi
- Vantocil IB

Ont été retirés de la liste:

- Coleomatic
- Descal
- Petril-H-acide

Modifications de noms

ancien nom	nouveau nom
Turco-Forkay	Klene K
Turco-NSF	Milklene S
Turco-Thoral	Biostatic

S'applique aux produits de toutes les classes l'interdiction de les stocker avec des produits alimentaires, fourragers, ou avec des médicaments. En ce qui concerne le stockage, il s'agit de penser également à la protection des animaux.

Premiers soins en cas de brûlures par substances caustiques

Les brûlures provoquées par des substances caustiques, comme la soude caustique et les acides forts, doivent être rincées immédiatement avec beaucoup d'eau. Ce rinçage a pour effet de diluer et d'entraîner les substances caustiques. Il est faux d'effectuer des essais de neutralisation sur le corps.

Dans le cas de brûlures graves, effectuer un rinçage suffisamment long et appeler d'urgence un médecin. Il faudra l'informer exactement sur la substance caustique qui est à l'origine de la brûlure et sur les contre-mesures qui ont été prises.

Dans le cas de brûlures aux yeux, et même lorsque la quantité de substance caustique qui a pénétré dans l'oeil est minime, effectuer immédiatement un rinçage à l'eau pure durant 15 minutes. Lors du rinçage, maintenir les paupières largement écartées à l'aide du pouce et de l'index, de sorte que toute la surface de l'oeil et des paupières soit rincée. A la fin du rinçage, bander les yeux et conduire le blessé sans délai chez le médecin, si possible chez un ophtalmologiste. Lorsqu'il n'est pas possible de joindre le médecin, poursuivre le rinçage pendant 15 autres minutes.

Les vêtements qui ont été éclaboussés de substances caustiques devront être retirés immédiatement.

Maintien du lait et des produits laitiers à l'état pur

Les produits détergents et désinfectants sont des moyens auxiliaires permettant de maintenir les surfaces des appareils et ustensiles entrant en contact avec le lait en un état irréprochable sur le plan de l'hygiène. C'est pourquoi les résidus de ces produits doivent être éliminés complètement avec de l'eau irréprochable. La possibilité d'une réinfection provoquée par un rinçage avec de l'eau ne donnant pas toute garantie du point de vue hygiénique n'est pas une raison de négliger le rinçage après traitement. Cela doit au contraire engager les intéressés à prendre les mesures nécessaires pour que l'approvisionnement en eau satisfasse aux exigences de l'industrie des denrées alimentaires.

Il est interdit d'utiliser les produits destinés au nettoyage et à la désinfection des appareils et ustensiles pour la manipulation directe ou indirecte des denrées alimentaires (surface des fromages, eau de lavage du beurre).

Liste des produits détergents et règlement de livraison du lait

L'article 49 du nouveau règlement de livraison du lait entré en vigueur le 1er janvier 1973 énonce la prescription suivante:

«Pour recueillir et traiter le lait, on n'utilisera que des ustensiles et machines approuvés expressément par la Station fédérale de recherches laitières de Liebefeld. Il en va de même des produits de nettoyage et de désinfection ainsi que des appareils utilisés pour le lavage des machines et des ustensiles.»

Tableau des classes de toxicité et de leurs caractéristiques

Classe de toxicité	Caractérisation	DL 50 (mg/kg)	Marquage de l'emballage *
1	poisons extrêmement violents, de très grands danger	inférieur à 5	ruban noir, «Poisons, tête de mort»
2	poisons extrêmement violents	5 — 50	comme pour classe 1
3	poisons violents	supérieur à 50 — 500	ruban jaune «toxique»
4	matières et produits offrant un certain danger	supérieur à 500 — 2000	ruban rouge «ne pas avaler»
5	peu de danger	supérieur à 2000 — 15 000	ruban rouge «ne pas avaler»
Classe de toxicité	Possibilités d'achat pour utilisation en propre	Stockage	
1	uniquement contre autorisation d'achat (livret des toxiques, fiche de toxique). N'est pas vendu aux ménages privés	sous clé	
2	uniquement contre autorisation d'achat (livret des toxiques, fiche de toxique); à des privés également	sous clé	
3	contre accusé de réception	hors de portée des personnes non autorisés	
4	sans formalités; dans les commerces spécialisés uniquement	hors de portée des enfants	
5	sans formalités; en vente partout	—	

* et éventuellement inscriptions d'avertissement supplémentaires, mais toujours indication des ingrédients toxiques.

Dans les locaux de ramassage et les entreprises de transformation, on n'utilisera également, conformément à l'art. 70, 1er al. du RLL, que des détergents et désinfectants admis. Sont admis au sens de cette prescription:

- pour les locaux de ramassage et les entreprises de transformation, tous les produits figurant dans la présente liste.
- pour les producteurs de lait, seuls les produits destinés au nettoyage et à la désinfection des ustensiles à lait et machines à traire dans les exploitations agricoles. Ces produits figurent dans les groupes d'utilisation suivants:

Groupe A/1 =

détergents pour travaux de nettoyage de caractère général, s'effectuant manuellement.

Groupe B/2 =

désinfectants pour ustensiles à lait et machines à traire nettoyés dans les exploitations agricoles, et

Groupe C/4 =

produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des ustensiles à lait et des machines à traire dans les exploitations agricoles.

A cela s'ajoutent les produits de détartrage du groupe d'utilisation A/3b qui ne sont prévus, au sens strict, que pour les surfaces en acier inoxydable mais qui peuvent être utilisés, avec les précautions qui s'imposent, pour les autres matériaux entrant en considération.

Enfin, sont également considérés comme produits admis et prévus pour les producteurs de lait les produits combinés du groupe C/5 pour le nettoyage et la désinfection des lactoducs en matière plastique.

Il convient d'insister à nouveau sur le fait qu'avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement de livraison du lait, tous les produits détergents et désinfectants destinés aux producteurs de lait doivent, pour la première fois, faire l'objet d'un contrôle d'admission.

E. Flückiger